

Nom commercial: DIEMET-e matériau de charge**Fiche de données de sécurité conforme à la Directive (EG) Nr. 1907 / 2006**

Date d'impression 13.12.2010

01. Identification du produit et de la société

Identification du produit	
Nom commercial	DIEMET-e matériau de charge
Utilisation de la substance / de la préparation	

Identification du producteur	
Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
Service émetteur	Chemie
No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92, e-mail: w.heuchert@erkodent.com
No. téléphonique d'urgence	

02. Dangers possibles

Indications des dangers	-
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	-

03. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique	Al ₂ O ₃ , TiO ₂ , Cu / Sn
Identification de substance / produit	-
Composants dangereux	-
Indications complémentaires	-

04. Premiers-secours-mesures

Indications générales	
Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Assurer un apport d'air frais.
Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	-
Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Premiers-secours-mesures / après ingestion..	-
Indications pour le médecin	-

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié	- produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	-
Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	-
Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	-
Indications complémentaires (Chapitre 5.)	-

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes.	Éviter la formation de poussières.
Mesures de protection de l'environnement.	-
Procédé de nettoyage/récupération.	Ramasser mécaniquement. Éliminer les restes par rinçage avec de l'eau.
Indications complémentaires (Chapitre 6.).	-

07. Manipulation et stockage

Manipulation	
Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Eviter la formation de poussières.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	-

Stockage	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	-
Indications concernant les stockages en commun.	-
Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.
Classe de stockage	-
Stabilité au stockage	-
Température de stockage recommandée	-

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	-
Composants possédant une valeur limite d'exposition	-

équipement individuel de protection	
Protection respiratoire	-
Protection des mains	-
Protection des yeux	- lunettes de protection
Protection corporelle	-
Mesures générales de protection et d'hygiène	Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec les yeux.

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect.	
Etat	poudre fine
Couleur	divers
Etat physique	inodore

Données importantes pour la sécurité	
--------------------------------------	--

Changement d'état

	n.a.	°C	
--	------	----	--

Point d'éclair

	n.a.	°C	
--	------	----	--

Température d'inflammation

	n.a.	°C	
--	------	----	--

Auto-inflammation

Limites d'explosibilité	n.a.		
-------------------------	------	--	--

Limite supérieure d'explosibilité	n.a.		
-----------------------------------	------	--	--

Pression de vapeur

	n.a.		
--	------	--	--

Densité

	n.b.	g/cm3	
--	------	-------	--

Solubilité:

	insoluble	g/l	
--	-----------	-----	--

Soluble dans

	n.a.	g/l	
--	------	-----	--

pH-Valeur

	n.a.		
--	------	--	--

Viscosité

	n.a.		
--	------	--	--

Données complémentaires (Chapitre	-
-----------------------------------	---

9.)

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
Produits de décomposition dangereux	-
Décomposition thermique	-
Données complémentaires (Chapitre 10.)	-

11. Indications toxicologiques

Toxicité aiguë:	
Toxicité orale aiguë	-
Toxicité dermale aiguë	-
Toxicité aiguë par inhalation	-

Effet irritant / caustique	
Irritation primaire cutanée	-
Irritation oculaire	-

Sensibilisation	-
Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	-
Autres données (chapitre 11.)	-
Expérience tirée de la pratique.	-
Remarques générales.	-

12. Indications environnementales

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
Élimination physico-chimique	-
Biodégradabilité	-

Comportement dans l'environnement.	Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.
------------------------------------	---

Ecotoxicité	-
Toxicité sur poissons	-
Toxicité sur daphnies	-
Toxicité sur algues	-
Toxicité sur bactéries	-

Autres données	-
----------------	---

Résultat de la évaluation des propriétés PBT	
--	--

13. Considérations relatives à l'élimination

Référence à l'abattage	
Élimination/ produit	-
Élimination / emballage non nettoyé.	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	35315
---	-------

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	-
No. ONU	-
Désignation de la marchandise	-

Remarque	-
----------	---

Transport fluvial ADN/ADNR	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Catégorie	-
Désignation de la marchandise	-
Remarque	-

Transport maritime IMDG/GGVSee	
Classe	-
No. ONU	-
Page	-
EmS	-
MFAG	-
POLLUANT MARIN	-
Désignation d'expédition	-
Remarque	-

Transport aérien ICAO/IATA	
Classe	-
No. ONU	-
Page	-
Désignation d'expédition	-
Remarque	-

Autres données (chapitre 14.)	-
-------------------------------	---

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon la directive CEE	
Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA).	

Règlementations particulières :	
Limitation d'emploi.	-
Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
Classification selon VbF / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
TA Luft (RFA)	-
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	-
Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	-
Évaluation de sécurité++Stoffsicherheitsbeurteilung	

16. Autres données (Chapitre 16.)

-

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.